



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 13/08/2025
Reçu en préfecture le 13/08/2025
Publié le 14/08/2025
ID : 057-245700695-20250811-D2025_121_SI-AR

DECISION 2025-121

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de travaux « Remplacement du Système de Sécurité Incendie (SSI) du Gymnase à Rodemack » est conclu le 11 août 2025 avec l'entreprise HTE Electricité, sise 12 Résidence des Rousses à 54670 MALLELOY, pour un montant de 19 579,50 € H.T. soit un total de 23 495,40 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le lundi 11 août 2025

Pour le Président et par délégation
Roland BALCERZAK
Vice-Président en charge de la Mobilité
et la Coopération transfrontalière